

FICHE D'INFORMATIONS LÉGALES

2024

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

L'ENTREPRISE

PROTECT FINANCE
41, petite voie des fontaines 94150
RUNGIS
RCS CRETEIL N° : 808 451 330 APE
N° : 6619B



PROTECT FINANCE

STATUTS LEGAUX ET AUTORITES DE TUTELLE

Votre conseiller CIF (Conseiller en Investissement Financiers) est enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF sous le numéro N° : E008160), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17, Place de la Bourse 75082 – PARIS cedex 02 (www.amf-france.org)

Votre conseiller CIF (Conseiller en Investissements Financiers) est susceptible de fournir un conseil non indépendant au sens de l'article 325-5 du RGAMF.

Cette activité est contrôlable par l'AMF.

Votre conseiller est également enregistré comme IOBSP (Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiements). Nous pouvons apporter un service de conseil gratuit indépendant en complément d'un acte d'investissement ou d'une étude patrimoniale réalisé auprès de PROTECT FINANCE.

Votre conseiller est également enregistré comme IAS (Intermédiaire en Assurance) en tant que courtier de type B. Ces activités sont placées sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, adresse courrier : ACPR, 4 Place de Budapest - 75436 PARIS cedex 09 (www.acpr.banque-france.fr).

Dans le cadre de l'activité IAS (Intermédiaire en Assurance), PROTECT FINANCE délivrera un service de niveau 2 (Service de recommandation personnalisé). Ce service consiste à expliquer au client, parmi plusieurs contrats ou plusieurs options dans un même contrat, ceux qui correspondent le mieux à ses exigences et ces besoins.

Il y a donc une comparaison entre plusieurs contrats, ou options au sein d'un contrat cohérent. PROTECT FINANCE devra expliquer au client quel est le contrat le plus adéquat à la situation du client. Cette réponse est réalisé à travers une déclaration d'adéquation.

Votre conseiller est également enregistré sous N° ORIAS : 15 000 962, Courtier type B (www.orias.fr/welcome).

Votre conseiller est également Intermédiaire Agent immobilier carte de transaction N°CPI 9401 2018 000 035 799 délivrée par la CCI de Paris Ile de France sans détention de fonds, absence de garantie financière car sans détention de fonds pour compte de tiers. L'activité est contrôlable par la DGCCRF.

A ce titre, PROTECT FINANCE est habilité à vous conseiller sur les contrats d'assurance de personne, les contrats d'épargne, sur les crédits, sur les produits financiers de placement et à effet fiscal, sur les supports immobiliers et leurs impacts financiers et fiscaux. Adhérent à l'association professionnelle agréée par l'ACPR : ANACOFI-COURTAGE

Votre conseiller dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances.

Souscrites auprès de : CGPA / Numéro de polices : RCPIP0416			
Le montant varie selon l'activité - indemnisation par sinistre et par année			
IAS	6 000 000 €	IOBSP	6 000 000 €
IMMO	2 000 000 €	CIF	2 500 000 € / an

Votre conseiller (ou intermédiaire) s'est engagé à respecter intégralement le Code de Bonne Conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur HYPERLINK "<http://www.anacofi.asso.fr/>" www.anacofi.asso.fr ou <https://www.anacofi-cif.fr/>.

Rappel RGPD : Les informations recueillies par PROTECT FINANCE sont enregistrées dans un fichier informatisé par le responsable des traitements Simon FEURPRIER pour une finalité d'étude patrimoniale et de conseil en instrument financier. Seules les personnes habilitées au sein de PROTECT FINANCE ont un droit d'accès.

Elles sont conservées pendant 5 ans à compter de la fin de la relation ou la clôture des comptes, et pendant 10 ans dans le cadre d'une opération impliquant le statut d'agent immobilier (Loi Hoguet).

Conformément à la loi "informatique et liberté", vous pouvez exercer votre droit d'accès, droit d'opposition et de portabilité aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : Simon FEURPRIER, Tel : 06 83 01 17 21 ou mail : contact@protect-finance.com. Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

PARTENAIRES COMPAGNIES ET FOURNISSEURS

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
THESEIS	Partenaire distributeur	Partenariat	Commissions
ERES	Partenaire distributeur	Partenariat	Commissions
SWISS LIFE	Assureur	Partenariat	Commissions
APICIL	Assureur	Convention de distribution	Commissions
GRESHAM BANQUE	Banque	Convention de distribution	Commissions
ENTORIA	Courtier Grossiste	Convention de distribution	Commissions
APRIL	Courtier Grossiste	Convention de distribution	Commissions

Protect Finance est intermédiaire en assurances exerçant selon les dispositions de l'article L520-1, II,1°,b du Code des Assurances, non soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurances. Les noms des entreprises d'assurances avec lesquelles Protect Finance travaille peuvent vous être communiqués sur simple demande.

Notre cabinet prend en compte dans son processus de sélection d'instruments financiers qui vont vous être proposés, les facteurs de durabilités tels que :

- Les questions environnementales, sociales et de personnel, en choisissant les producteurs de produits qui contribuent à la lutte contre le changement climatique et qui intègrent les facteurs ESG et ou ISR dans leurs politiques.
- Le respect des droits de l'homme, en choisissant les producteurs de produits qui affichent ce critère dans leurs politiques et processus de création de valeur.

MODE DE FACTURATION ET HONORAIRES

	LETTRE DE MISSION D'INGENIERIE PATRIMONIALE	SERVICE	TARIF HT	TARIF TTC	DETAILS	PRODUIT/ CONSEIL ESG
PLACEMENT PREVOYANCE	Contrat assurance-vie, contrat de capitalisation, PEA, compte titres, PERP, Loi Madelin retraite	Audit et étude comparative	400 €	480 €		Oui
	Contrat de Prévoyance	Audit et étude comparative	250 €	300 €		Oui
DEFISCALISATION IR/ISF	LODEOM/Girardin Industriel	Recherche support / Etude financière / Accompagnement	250 €	300 €		Non
	FCPI FIP GFI	Recherche support	250 €	300 €		Oui
IMMOBILIER	LMP/LMNP	Recherche support / Etude financière / Accompagnement	1,50%	1,80%	Avec un minimum de 1 350 €HT	Oui
	SCPI (Société Civile de Placement Immobilier)	Recherche support et Etude financière	2,00%	2,40%	De 0 à 250 000€. Avec un minimum de 250 €HT	Oui
			1,50%	1,80%	Au-delà de 250 001€	
	GFV (Groupement Foncier Viticole)	Recherche support / Etude financière	4,00%	4,80%		Oui
	Pinel/Pinel Outre-Mer/ Girardin Logement Social	Recherche support / Etude financière	2,00%	2,40%	Avec un minimum de 1 350 €HT	Non
	Nue-Propriété	Recherche support / Etude financière	2,00%	2,40%	Avec un minimum de 1 350 €HT	Non
	Investissement immobilier de droit commun	Recherche support	4%	4,80%	De 0 à 250 000€	Non
			3,50%	4,20%	De 250 001 à 500 000€	
3%			3,60%	Au-delà de 500 001€		
ENTREPRISE	PEE / PERCO	Audit mise en place	850 €	1 020 €		Oui
	Girardin IS	Recherche de l'opération et sélection du monteur	3%	3,60%	De 0 à 100 000€	Non
			2,50%	3,00%	De 100 001 à 150 000€	
			2%	2,40%	De 150 001 à 200 000€	
			1,50%	1,80%	A compter de 200 001€	
	Santé Collective	Audit et étude comparative	650 €	780 €		Non
	Prévoyance Collective	Audit et étude comparative	650 €	780 €		Non
	Article 83	Audit et étude comparative	650 €	780 €		Oui
	Article 39	Audit et étude comparative	650 €	780 €		Oui
	Placement dans le cadre de l'Art 150-Ob Ter	Audit, étude comparative choix des produits	4%	4,80%		Oui
Placement de trésorerie	Audit, étude comparative choix des produits	4%	4,80%		Oui	

CONSEIL	Aide à la déclaration d'IR Pinel, Malraux, MH	Accompagnement déclaration fiscale	700 €	840 €		Non
	Aide à la déclaration d'IR (hors Pinel, Malraux, MH)	Accompagnement déclaration fiscale	350 €	420 €		Non
	Contrat de suivi et abonnement patrimonial	Essentiel	700 €	840 €	Audits retraite/ fiscalité IFI / Contrat placement succession / fiscalité IR / couverture sociale	Oui
		Excellence	1 750 €	2 100 €		
		Premium	2 200 €	2 640 €		
	Audit et Conseil Passage en SEL	Etude passage en SEL	1 750 €	2 100 €	Etude Comparative Activité en BNC / Passage en SEL	Non
		Passage en SEL	3,50%	4,20%	Du CA. Règlement du Comptable et Avocat pris en charge.	Non
	Audit patrimonial global	Bilan patrimonial complet	2 750 €	3 300 €	1000€ : mise en place mission / Solde : Remise du bilan Avoir de 750€ si réalisation d'une préconisation avec PROTECT FINANCE	Oui
	Audit patrimonial ciblé	Bilan patrimonial ciblé	1 750 €	2 100 €	30% à la mise en place mission / Solde à la remise du bilan Avoir de 500€ si réalisation d'une préconisation avec PROTECT FINANCE	Oui
	Audit financier	Etude des placements financiers	1%	1,20%	% sur encours à étudier. Minimum : 500 €ht. Etude de la qualité des placements financiers sur Contrat de CAPI, Assurance Vie, PEA, PER, PERP, Madelin	Oui
Audit financier	Suivi des placements financiers	1%	1,20%	% sur encours suivi (Minimum : 500 €ht), avec alerte de risque sur Contrat de CAPI, Assurance Vie, PEA, PER, PERP, Madelin (Encours hors cabinet ou non-rémunéré)	Oui	

Les honoraires ne couvrent ni les débours, ni les dépens, ni les déplacements. Ils ne comprennent pas non plus les frais et honoraires des conseils et intervenants extérieurs. Pour les missions spécifiques, les honoraires seront transmis sur simple demande.

Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions.

Dans ce cadre le conseiller évalue un éventail restreint d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle le conseiller entretient des relations étroites ne pouvant pas prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels.

MODE DE COMMUNICATION

PROTECT FINANCE travaille essentiellement par recommandation. Le cabinet peut être amené à prendre contact avec des prospects par plusieurs biais : Utilisation des réseaux sociaux comme LinkedIn, Facebook, Google My Business ...

La communication auprès des clients se fait par l'intermédiaire de rendez-vous physique ou en visio-conférence. La communication écrite se fait principalement par mail, et parfois par courrier. Les contrats ou souscriptions seront validés par signature manuscrite ou signature électronique selon l'acceptation des fournisseurs/courtiers/partenaires.

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

(Article 325-23 du RGAMF et recommandation ACPR du 9 mai 2022)

MODALITES DE SAISINE DE L'ENTREPRISE

Pour toute réclamation votre conseiller (ou le service réclamation de l'Entreprise) peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier : 41, petite voie des Fontaines – 94150 RUNGIS

Par tel : 06 83 01 17 21 ou par mail : contact@protect-finance.com

Traitement des réclamations :

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de l'envoi de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- Deux mois maximum entre la date d'envoi de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client.

Saisir un médiateur :

I - Médiateur compétent litiges avec une entreprise :

Médiateur de l'Anacofi
92 rue d'Amsterdam
75009 Paris

II - Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :

Pour les activités de CIF

Mme Marielle Cohen-Branche
Médiateur de l'AMF
Autorité des Marchés Financiers
17, place de la Bourse
75082 Paris cedex 02
Site internet :

<https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation>

Pour les activités d'assurance

La Médiation de l'Assurance
TSA 50110
75441 PARIS CEDEX 09

Pour les activités d'assurance

La Médiation de l'Assurance
TSA 50110
75441 PARIS CEDEX 09

Site internet :

<https://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>

Pour les activités d'IOBSP et Immobilières ¹

Médiation de la consommation - ANM Conso
2 rue de Colmar
94300 VINCENNES

<https://www.anm-conso.com/site/particulier.php>

DATE ET SIGNATURE ²

Le(s) client(s) Fait à : Date : Signature :	Le conseiller Fait à : Date : Signature :
---	---

1 : Pour avoir accès aux services de ces médiateurs et donc les faire apparaître, vous devez adhérer à nos associations (ANACOFI-COURTAGE et ANACOFI IMMO).

2 : Le document est à faire signer ou à envoyer sur un support durable tout en conservant une preuve de l'envoi. Nous vous recommandons de faire signer le DER notamment pour le traitement des données personnelles (RGPD).